

BONDUELLE

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2013
(Douzième résolution)

DELOITTE & ASSOCIES

67 RUE DE LUXEMBOURG
59 777 EURALILLE

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 1 723 040 EUROS - RCS NANTERRE B 572 028 041 - SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92524
NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

BONDUELLE

Siège Social : La Woestyne – 59173 Renescure
Société en commandites par actions au capital de 56 000 000 €
N° Siren : 447 250 044

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2013

(Douzième résolution)

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

BONDUELLE

Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes ou à émettre

*Assemblée Générale du 5
décembre 2013*

Résolution n°12

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par la Gérance au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 3 % du capital social existant au jour de l'attribution, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires de la Société ne pourrait dépasser 1% du capital au sein de ce plafond.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre. Il appartient à la Gérance d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport de la Gérance s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la Gérance portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

BONDUELLE

Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes ou à émettre
Assemblée Générale du 5
décembre 2013
Résolution n°12

Fait à Courbevoie et Lille, le 8 novembre 2013

**DELOITTE &
ASSOCIES**

Gérard Badin

MAZARS

Jean-Maurice El Nouchi

Léon Lewkowitz